



Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt et un, le 16 décembre à vingt et une heures quarante-cinq, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille **DUFOUR** – Maire, Loïc **PÉRIOT** - 1^{er} adjoint, Françoise **DUSSERT-SARTHE** – 2^{ème} adjoint, Frédéric **FOSSEY** - 3^{ème} adjoint, Françoise **LE MARQUAND**, Gérald **ROUSSEUW**, Valérie **TANQUEREL**, Françoise **LEBOULANGER**, Laëtitia **MOREAU**, Martial **LEGROS**, Patrick **WATERS**, Delphine **BOULOT**, Bruno **LEFRANÇOIS**

Étaient excusés :

1. Présentation des projets, du patrimoine et des agents communaux

Projets communaux en cours

Travaux de réaménagement de l'ancien cabinet médical (fin 03/2022)

Travaux de construction des équipements sportifs : skate-park, city-stade, aire de fitness et street workout (fin 03/2022)

Label « Patrimoine de la reconstruction » : label à faire vivre au travers d'animations, ateliers etc. ☑ Festival Patrimoine et Nature, visites guidées, etc.

Label « Territoire Engagé pour la Nature » : création du jardin des simples, étude sur la désimperméabilisation des trottoirs, etc.

Projet Alimentaire Territorial : maraîchage, jardin près des écoles etc.

Petites Villes de demain

Éducation à l'image : association Cinéma Le Normandy / collège Octave Mirbeau / commune

Territoires ruraux, territoires de culture

Projets communaux en réflexion

Rue du pont de la barre :

Restauration du lavoir et renforcement du talus

Sécurisation de l'entrée de bourg

Rénovation totale de la salle des fêtes et de la salle culturelle : espace dédié à la culture, accessible à tous

Haras : Tiers-lieux, espace de vie sociale

Patrimoine communal :

Église + Presbytère mis à la disposition de la paroisse Saint Exupère

Place Charles Delangle : Mairie + 4 logements communaux loués à des particuliers

Rue des écoles :

1^{er} étage : Maison des associations (salle de musique, salle de réunion et local peintres), 1 logement communal loué à des particuliers

RDC : un local vide, un local en travaux pour accueillir l'ADMR

Impasse du haras / rue Pierrot : 2 logements communaux dans la caserne, loués à des particuliers

Ancien haras : un gîte dédié aux ateliers couture « la Cousette », un gîte réservé à l'accueil de résidences d'artistes, stagiaires etc.

Atelier (loué au maître verrier jusqu'en septembre 2021)

Rue Bernard Anquetil : ancien atelier communal, mis à la disposition du Comité des Fêtes

Rue Edmond de Laheudrie : 2 maisons communales, dont une en cours de vente, louées à des particuliers

Rue Jean-Pierre RICHARD : Salle des fêtes et salle culturelle, bâtiment de la Poste

Rue de la Halle : halle multiservices

Rue du Pont de la Barre : Maison mise à la disposition de l'ADMR,

Camping « Sous les Pommiers », géré en Délégation de Service Public depuis 2020, Station-service communale

Rue de l'Etard : Atelier communal

Rue de Bayeux : Brigade de Gendarmerie

Rue du Douet Doquet : Stade municipal Rémy Bucaille

Le CCAS est propriétaire de la ferme du Danu à Mosles

Agents communaux :

Service technique

Bruno BELLEE Agent d'entretien polyvalent (bâtiments, voirie, espaces verts) depuis 1993

Valentin COSSERON Agent contractuel en Parcours Emploi Compétence depuis 03/2021

Eliane HAVARD Agent d'entretien ménager des bâtiments depuis 2019

Christophe MADELAINE Agent d'entretien polyvalent (bâtiments, voirie, espaces verts) depuis 2018

Philippe MADELAINE Agent de surveillance de la voie publique depuis 2017

Christelle RICHARD Agent d'entretien ménager des bâtiments depuis 2020

Service Administratif

Maryline ANTONELLI Secrétaire de Mairie depuis 2010

Nathalie BLONDEL Agent d'accueil, en charge de l'urbanisme, depuis 1995

Odile MARIE Agent en charge des titres sécurisés depuis 2018, en poste depuis 1990

2. Agent communal : diminution du temps de travail

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, à la majorité (11 voix pour, 2 abstentions), après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DÉCIDE

Article 1 :

De porter, à compter du 01/03/2022, de 15/35^{ème} (temps de travail initial) à 13,5/35^{ème} (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial,

Article 2 :

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'État et publication et ou notification.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

3. Animations intergénérationnelles : participation communale pour rémunération de l'animateur

Le contrat de l'animateur de l'UFCV en charge de l'animation des ateliers intergénérationnels sur la commune prend fin le 31/12/2021.

Ces ateliers rencontrent un grand succès et assurer leur pérennité est essentiel pour le bien-être et le bien-vivre de nos habitants.

Depuis 2018, grâce au financement de la conférence des financeurs du département, la participation communale n'était que de 9 410 € par an. Ce financement prenant fin, l'UFCV demande à la commune d'augmenter sa participation de 5 000 € pour 2022, soit une participation communale d'environ 15 000 € pour financer le poste de l'animateur intergénérationnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Accepte de porter la participation communale à 15 000 € en 2022 pour financer le poste de l'animateur intergénérationnel (subvention au profit de l'UFCV),**
- **Dit que les crédits seront prévus au BP 71100 de 2022.**

4. Recensement de la population 2022 : création de 2 postes d'agents recenseurs et fixation de la rémunération

Le recensement de la population a lieu sur la commune de Trévières du 20 janvier au 19 février 2022 (dotation INSEE : 1 707 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Créer 2 postes d'agents recenseurs,**
- **Fixe leur rémunération selon les modalités suivantes :**

Agent contractuel

- 0.80 € bruts par feuille de logement remplie ou internet,

- 1.25 € bruts par bulletin individuel rempli ou internet,
- 6.00 € bruts par bordereau de district rempli
- forfait de 100 € bruts pour les frais de transport
- 30.00 € bruts pour chaque séance de formation (2)
- 60.00€ bruts pour la tournée de repérage

Agent communal

- Heures complémentaires suivant état détaillé fourni par l'agent

5. Questions diverses

- Délégations exercées :

Logement caserne 1er étage – modification des plâtreries volets roulants : 1 178,00 € HT soit 1 413,60 € TTC (devis entreprise LEFRANÇOIS à Formigny-la-Bataille)

- Annulations / reports liés à la situation sanitaire :

Goûter dansant de Noël des aînés -> à reporter début 2022

Pas de cérémonie des vœux aux habitants -> envoi d'une carte de vœux

Vœux aux agents communaux ? Voir pour organiser une rencontre / présentation

- Un projet de règlement des séances du conseil municipal vous sera envoyé par mail. Voir pour organisation des réunions : diffusion d'un diaporama ? Support papier ? Etc.

Quelques dates :

- Élections présidentielles 10 et 24 avril 2022
- Élections législatives 12 et 19 juin 2022
(4 dimanches à réserver pour la tenue des bureaux de vote)
- Samedi 18/12/2021 - Fêtes de Noël (Comité des Fêtes + CCAS) : spectacle et remise des bons cadeaux aux enfants inscrits
- Programmer visite de la commune
- Programmer dates des commissions communales en janvier 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

La prochaine réunion est fixée au mardi 25 janvier 2022 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

- 147.** Agent communal : diminution du temps de travail
148. Animations intergénérationnelles : participation communale pour rémunération de l'animateur
149. Recensement de la population 2022 : création de 2 postes d'agents recenseurs et fixation de la rémunération

Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :

Mireille DUFOR Maire	Loïc PÉRIOT 1 ^{er} adjoint	Françoise DUSSERT-SARTHE 2 ^{ème} adjoint	Frédéric FOSSEY 3 ^{ème} adjoint	Françoise LE MARQUAND Conseillère Municipale
Gérald ROUSSEUW Conseiller municipal	Valérie TANQUEREL Conseillère municipale	Françoise LEBOULANGER Conseillère municipale	Laëtitia MOREAU Conseillère municipale	Martial LEGROS Conseiller municipal
Patrick WATERS Conseiller municipal	Delphine BOULOT Conseillère municipale	Bruno LEFRANÇOIS Conseiller municipal		